

# LES VÉTÉRINAIRES ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX – ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PRESSE ET DES THÈSES VÉTÉRINAIRES ENTRE 2003 ET 2023

## VETERINARIANS AND ANIMAL WELFARE - QUANTITATIVE ANALYSIS OF THE PRESS AND VETERINARY THESES BETWEEN 2003 AND 2023

Serge-Georges ROSOLEN<sup>1</sup> 

Manuscrit initial reçu le 27 septembre 2024, manuscrit révisé reçu le 14 octobre 2024, accepté le 15 octobre 2024

### RÉSUMÉ

Le concept de « bien-être » est au cœur des évolutions actuelles de la société. On l'applique couramment aux animaux. Le « bien-être animal » (BEA) a intéressé les vétérinaires dès la création des Écoles vétérinaires. Qu'en est-il au 21<sup>e</sup> siècle ? Les vétérinaires sont-ils toujours intéressés par le BEA ? Nous avons choisi d'aborder la question par une analyse quantitative et comparative, à partir de trois échantillonnages pris dans quatre corpus de textes entre 2003 et 2023 : les thèses d'exercice vétérinaires (ThEV), les thèses d'université (ThU), La Dépêche Vétérinaire (DV) et la base de données Europresse. Le nombre de ThEV consacré au BEA augmente régulièrement, avec une très forte dynamique depuis 2018-2019. À partir de 2023, l'augmentation est aussi sensible dans la presse professionnelle et de façon encore plus spectaculaire dans la presse généraliste. L'emploi de l'expression BEA pose problème. Les auteurs ne donnent pas le même sens à cette expression, selon qu'ils sont scientifiques, vétérinaires ou journalistes. Le BEA apparaît comme un concept ambigu, une expression « fourre-tout » impossible à définir de façon universelle et utilisée parfois sans discernement. La distinction entre le BEA qui concerne les animaux pris individuellement et la bientraitance qui suppose une intervention humaine n'est pas toujours claire. Alors que les auteurs français emploient largement l'expression BEA, les anglo-saxons préfèrent celle de « *welfare* » (bientraitance). Bien que peu visibles dans l'espace médiatique, les vétérinaires ont un rôle à jouer pour améliorer la qualité des débats, en faisant référence à leurs domaines d'expertise et en montrant l'exemple d'une utilisation plus rigoureuse des expressions ou mots-clés employés.

**Mots-clés :** bien-être animal, bientraitance animale, relations homme-animaux, thèses d'exercice vétérinaire, presse professionnelle

### ABSTRACT

The concept of "well-being" is at the heart of current developments in society. It is commonly applied to animals. "Animal welfare" (bientraitance animale) has been of interest to veterinarians since the founding of the veterinary schools. What is the situation in the 21<sup>st</sup> century? Are veterinarians still interested in animal welfare? We have chosen to approach this question through a quantitative and comparative analysis, based on three samples taken from four text corpora between 2003 and 2023: veterinary practice theses (ThEV), Ph.D. (ThU), La Dépêche Vétérinaire (DV) and the Europresse database. The number of ThEVs devoted to the "animal welfare" is increasing steadily, with a very strong dynamic from 2018-2019 onwards. The increase is also noticeable in the trade press, from 2023 onwards, and even more spectacularly in the general press. The use of the term "animal welfare" is problematic. Different authors give different meanings to the term, depending on whether they are scientists, veterinarians or journalists. "Animal welfare" appears to be an ambiguous concept, a "catch-all" expression impossible to define universally, and sometimes used indiscriminately. The distinction between "animal well-being", which concerns individual animals, and "animal welfare", which implies human intervention, is not always clear. While French authors widely use the term bien-être animal (well-being in English), Anglo-Saxons prefer the term "welfare" (bientraitance in French). Although not very visible in the media, veterinarians have a role to play in improving the quality of the debate, by referring to their areas of expertise and setting an example of more rigorous use of the expressions and keywords employed.

**Keywords:** animal well-being, animal welfare, human-animal relationship, veterinary thesis, professional press

1- Centre de recherche Institut de la Vision, UMR-S968 Inserm/Sorbonne Universités/CHNO des XV-XX, Paris, France.  
Courriels : [serge.rosolen@inserm.fr](mailto:serge.rosolen@inserm.fr) et [sg.rosolen@orange.fr](mailto:sg.rosolen@orange.fr)



## INTRODUCTION

Si le « bien-être animal » (BEA) constitue un sujet d'intérêt pour les consommateurs et les éleveurs depuis quelques décennies, il a intéressé les vétérinaires dès la création des Écoles vétérinaires, comme nous l'avons montré (Rosolen 2023). Dès 1777, Claude Bourgelat précisait dans l'article 6 du titre 11 du règlement des Écoles : « Les portes des Écoles seront sans cesse ouvertes à tous ceux qui voudraient y interroger la Nature pour chercher des analogies et des idées dont la confirmation ne peut-être qu'utile à l'espèce humaine » mais... « on ne négligera pas au surplus de prévenir les élèves contre le préjugé trop commun que tous les sacrifices auxquels on se livrera seront autant d'actes de cruauté dont l'humanité doit frémir ». (Bourgelat 1777).

Le vétérinaire François-Hilaire Gilbert (1757-1800), directeur-adjoint de l'École d'Alfort, l'un des plus grands savants de son temps, premier vétérinaire nommé à l'Institut national (ancêtre de l'Institut de France) dans la première classe dédiée aux Sciences, dès sa formation le 25 octobre 1795 (3 brumaire, an III), fait partie de ces pionniers de la cause animale. Il inspira certainement ses collègues de la deuxième classe des Sciences morales et politiques quand ceux-ci lancèrent un concours public sur le thème « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? » (Serna 2016). Ce questionnement précède de plus d'une vingtaine d'années le Martin's Act britannique de 1822, loi visant à empêcher le traitement cruel et inconvenant du bétail, et la création de la *Society for the prevention of cruelty to animals* en 1824 (Traïni 2011). En France, la loi Grammont sur la protection des animaux dans l'espace public ne sera votée qu'en 1850. Dans le numéro 28 de la Décade Philosophique Littéraire et Politique du 10 messidor an VI (28 juin 1798), François-Hilaire Gilbert publie un texte intitulé « De la barbarie envers les animaux » qui connaîtra un retentissement considérable (Rosolen 2023). Il inspirera le discours du 1er floréal an XI (21 avril 1803) (annexe 1) de Louis-Furcy Grogner (1774-1837), professeur à l'École vétérinaire de Lyon, demandant aux étudiants non seulement « de dissiper et de prévenir les maladies qui affligent les animaux domestiques mais de chercher aussi les moyens d'adoucir leur sort » (Baratay 2012).

### Annexe 1

Discours de Gronier [Louis-Furcy Grogner], professeur de matière médicale, chimie et botanique, à l'occasion de la remise des prix aux étudiants.

Imprimé dans le procès-verbal de la séance publique tenue à l'École vétérinaire de Lyon, le 1er floréal an XI (21 avril 1803)

« Je m'adresse à vous, citoyens, qui, par l'étendue et la solidité de vos connaissances, avez été jugés dignes du titre honorable de vétérinaire. Je viens relever à vos yeux la noblesse de votre destination, je viens vous parler des devoirs que vous avez à remplir, des jouissances qui vous sont réservées. Vous êtes encore peu avancés dans la carrière de la vie, tous vos pas seront désormais marqués par des bienfaits rendus à la société. Tantôt vous sauverez la chèvre, unique ressource du pauvre, tantôt vous arrêterez l'épizootie formidable qui menace de désoler tout un empire. Toujours vous trouverez dans votre cœur une récompense au-dessus de l'or, au-dessus même de la gloire, le doux, l'auguste sentiment du bien que vous aurez fait. Vous n'êtes pas seulement appelés à dissiper, à prévenir les maladies qui affligent les animaux domestiques, vous devez encore chercher les moyens d'adoucir leur sort. Combien il est affreux ce sort ! Ces êtres sensibles, à qui la mère commune donna droit au bonheur, ont tout perdu en entrant en société avec l'homme, victimes d'un contrat qu'ils n'ont pas consenti, nous récompensons par les traitements les plus barbares, les grands services qu'ils nous rendent. La justice ne suffit pas pour mettre un frein à la force ; la voix de la morale est presque toujours étouffée par celle de la cupidité. Jeunes vétérinaires, parlez le langage de l'intérêt particulier à des hommes qui seraient sourds à celui de la philosophie ; prouvez que c'est à son détriment qu'on abuse de sa force, que la cupidité méconnaît presque toujours ses intérêts les plus évidents, que celui qui excède de fatigues le compagnon de ses travaux, qui lui refuse une nourriture suffisante est insensé autant que barbare. C'est ainsi que le sauvage coupe l'arbre pour avoir le fruit, que l'avare de la fable va fouiller dans les entrailles de la poule qui pondait les œufs d'or. Des sages ont frémi en considérant jusqu'à quel point les cruautés exercées sur les animaux influent sur la morale publique. Si vous êtes assez heureux pour changer la déplorable destinée des animaux domestiques, vous aurez donc contribué à rendre les hommes meilleurs. Le cœur, ami de la vertu, palpite à cette idée ; oui, l'image du bonheur réfléchit autour de soi par tous les êtres qui se réjouissent de l'existence, dispose l'âme à tous les sentiments d'humanité et de bienveillance. L'habitude au contraire, de voir souffrir dessèche la sensibilité ; elle efface la pitié, la pitié que Jean-Jacques Rousseau a regardée comme le caractère frappant de la bonté originelle de la nature humaine. Protégez-nous des esclaves de l'homme, gardez-vous d'autoriser par votre exemple coupable les atrocités dont les animaux sont les tristes victimes. Refusez le secours de votre bras à l'insensé qui veut arracher à son cheval cet organe que la nature lui donna pour le parer et le défendre. Qu'il ne vous arrive jamais de défigurer bêtement le front le plus noble après le front humain. Renvoyez avec mépris le timide écuyer qui tremble devant son coursier, à moins qu'il ne soit privé des attributs de son sexe. Cette opération ignoble autant que féroce fut, vous ne l'ignorez pas, inconnue à nos pères ; vous savez combien elle dégrade, elle avilit le premier des animaux après l'homme.

Jeunes amis, je n'ajoute qu'un mot, mais qu'il reste profondément gravé dans vos âmes, pénétrez-vous bien que les cruautés exercées sur les animaux sont des crimes, et les services qu'on leur rend de bonnes actions. »



Ces auteurs du 18<sup>e</sup> siècle utilisent un vocabulaire spécifique. Ils dénoncent des « actes de cruauté », des « traitements barbares » infligés aux animaux et réfléchissent aux moyens « d'adoucir leur sort ».

Qu'en est-il au 21<sup>e</sup> siècle ? Les vétérinaires sont-ils toujours préoccupés par le sort réservé aux animaux ? Si oui, ils doivent dans leurs textes utiliser une terminologie adaptée à notre époque. Or il s'avère que le choix des termes pose problème. *A priori*, le concept de « bien-être » étant au cœur des évolutions actuelles de la société et couramment appliqué aux animaux (Angot & Rosolen 2023), le terme « bien-être animal » pourrait leur convenir. L'application linguistique Google Ngram Viewer, qui permet de suivre au fil des années l'évolution de la fréquence des mots ou des expressions dans les sources imprimées, montre que le terme « bien-être animal » est largement utilisé, surtout à partir des années 1980 (figure 1).

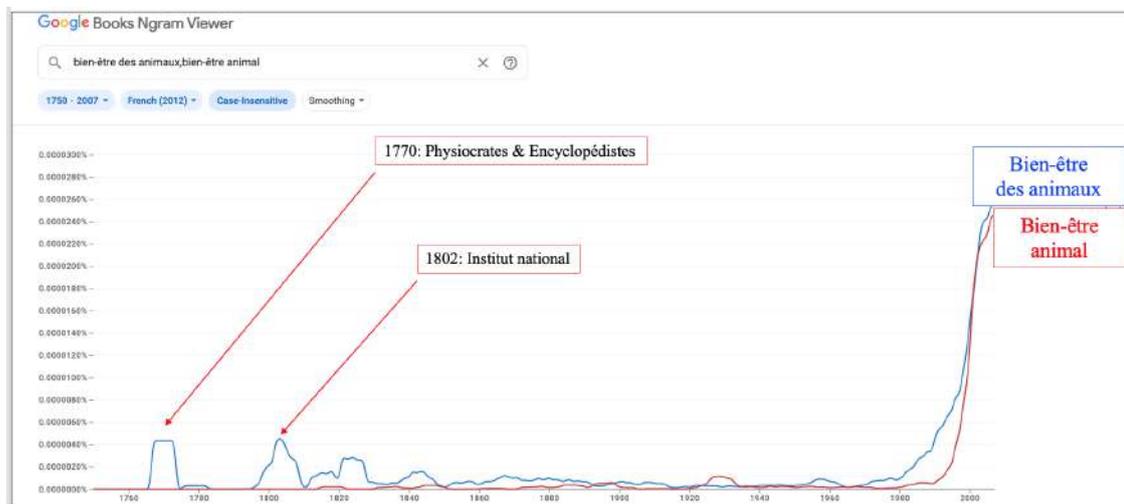


Figure 1 : Résultats obtenus avec l'application linguistique de Google Ngram Viewer en utilisant l'expression « bien-être animal »

Toutefois les vétérinaires préfèrent utiliser le terme « bien-être des animaux », privilégiant une approche moins globalisante et qui rend compte de la diversité des races et des espèces animales. En 2018, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) donne une définition plus précise encore, qui fait référence. On la trouve sur le site web (<https://www.anses.fr/fr/content/lanses-propose-une-definition-du-bien-etre-animal-et-definit-le-socle-de-ses-travaux-de>) : « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». Les rédacteurs considèrent qu'à chaque animal s'applique un type de bien-être spécifique. En tant que coordinatrice des activités sur le bien-être à l'Anses, Virginie Michem ajoute : « L'évaluation du bien-être doit être réalisée du point de vue de l'animal. On ne doit plus tenter d'adapter l'animal à son milieu mais bien d'adapter l'environnement de l'animal (élevage, transport...) à ses besoins. ». D'autres expressions complémentaires sont utilisées, comme « bientraitance » et son contraire « maltraitance ». Ici aussi l'Anses précise : « ne pas confondre bien-être animal et bientraitance : la bientraitance correspond aux actions que l'humain engage ou réalise dans l'intention de répondre aux besoins des animaux tels qu'il les interprète, comme bien nourrir, bien loger, soigner. Il s'agit d'une démarche anthropocentrée qui ne tient pas compte du ressenti de l'animal ou des émotions positives. ». L'Anses identifie donc des sources de confusion dans l'utilisation des termes en lien avec ce concept familier de « bien-être animal » (BEA). Ajoutons que les anglo-saxons utilisent deux termes équivalents : « *welfare* » et « *well-being* » (Milhaud 2007).

Nous avons choisi d'étudier les modalités d'utilisation de cette terminologie par une analyse quantitative et comparative, à partir de quatre corpus de textes, sur une vingtaine d'années, entre 2003 et 2023. L'échantillonnage porte sur 3 trois années tests : 2003, 2013 et 2023. Le premier corpus concerne les thèses d'exercice vétérinaires (ThEV). Le deuxième concerne les thèses d'université (ThU) soutenues pendant cette période. Le troisième corpus porte sur la presse professionnelle indépendante dont les archives sont accessibles aux abonnés, à savoir l'hebdomadaire *La Dépêche Vétérinaire* (DV). Comme les éditoriaux de La DV de 2003 présentaient des doublons et des manques, nous avons dû reporter l'analyse sur l'année 2008, plus complète. Le quatrième corpus concerne la presse nationale généraliste en langue française, consultable dans la base de données Europresse (<https://nouveau.europresse.com/Search/Reading>). Il s'agit d'une base de données payante mais de nombreuses bibliothèques universitaires ou publiques y donnent accès pour leurs lecteurs inscrits.



## MÉTHODOLOGIE & RÉSULTATS

### Analyse comparative des thèses pendant la période 2003 – 2023

Pour les deux premiers corpus, nous avons consulté la base de données du Système Universitaire de DOCumentation (SUDOC) (<https://www.sudoc.abes.fr/cbs/>), en choisissant l'option « Recherche avancée ». Nous avons sélectionné « Thèses » comme type de documents et effectué la requête suivante : dans « mots du titre », nous avons indiqué *bien-être* ; dans « mots du texte », nous avons noté *anima\** (la troncature permet d'interroger en même temps les mots *animal*, *animaux*...) en utilisant l'opérateur booléen ET. Les résultats sont présentés dans le Tableau 1.

**Tableau 1** : Thèses (source SUDOC - <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/>). Requête faite avec l'expression [Bien-Etre Animal] et [Bien-être Animaux]\* entre 2003 & 2023.

	Thèses d'exercice vétérinaire	Thèses d'Université
Nombre**	103	21
Disciplines	15***	6
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anatomie</li> <li>- Histologie &amp; anatomie pathologique</li> <li>- Éthologie</li> <li>- Physiologie &amp; thérapeutique</li> <li>- Biochimie</li> <li>- Parasitologie</li> <li>- Zootechnie &amp; économie rurale</li> <li>- Hygiène &amp; industrie des aliments</li> <li>- Pathologie infectieuse</li> <li>- Pathologie chirurgicale</li> <li>- Pathologie médicale (équine, animaux de compagnie, animaux d'élevage)</li> <li>- Gestion des élevages</li> <li>- Santé publique vétérinaire</li> <li>- Pharmacologie &amp; toxicologie</li> <li>- Économie, gestion, législation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sciences de la vie &amp; de la santé (9)</li> <li>- Neurosciences (5)</li> <li>- Philosophie &amp; psychologie (3)</li> <li>- Sciences de l'éducation (2)</li> <li>- Science de la nature et de l'homme (1)</li> <li>- Économie (1)</li> </ul>
Affiliations	Écoles nationales vétérinaires (Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse)	Rennes (7), Paris (6), Toulouse (3), Clermont-Ferrand (2), Lyon (1), Toulon (1), Tours (1)

\* La troncature [*anima\**] a été utilisée pour la requête.

\*\* Le résultat de la requête indique 129 incluant 1 thèse d'exercice en médecine, 3 thèses d'exercice en pharmacie et 1 master.

\*\*\* Les noms des chaires et unités pédagogiques ont évolué au cours du temps, les noms des disciplines correspondent à celles du directeur de thèse au moment de la date de soutenance.

Ils montrent que, sur les 129 résultats obtenus, 103 correspondent à des ThEV, trois à des thèses d'exercice de pharmacie (Paris, Aix-Marseille et Rennes), un à une thèse d'exercice de médecine (Caen) et un à un mémoire de master 2 (Rennes). Les 103 ThEV sont réparties dans 15 disciplines enseignées dans les Écoles nationales vétérinaires (ENV) françaises par les directeurs et directrices de thèses, selon la liste des enseignants habilités dans chaque École vétérinaire, consultable en ligne (Tableau 1). Les ThU sont au nombre de 21 et se répartissent dans six disciplines : neuf pour les sciences de la vie et de la santé, cinq pour les neurosciences, trois pour la philosophie et la psychologie, deux pour les sciences de l'éducation, une pour les sciences de la nature et de l'homme et une pour l'économie. Sept ThU ont été délivrées par des universités de Rennes, 6 par des universités parisiennes, trois par des universités toulousaines, deux par l'université de Clermont-Ferrand et une respectivement par des universités de Lyon, Toulon et Tours.



Quatre hommes et dix-sept femmes ont soutenu des ThU, 24 hommes et 79 femmes des ThEV. Notons enfin que 73 thèses sur les 129 (56,6 %) ont été soutenues entre 2019 et 2023.

Concernant le signalement des ThEV, on notera une certaine disparité. Les ENV ne répertorient leurs thèses dans le catalogue national SUDOC que depuis quelques années. Le travail de saisie rétrospective des thèses plus anciennes n'est pas terminé. Nous avons donc utilisé le SUDOC, puis vérifié, confirmé et complété les informations avec les sites des ENV, ce qui a permis de trouver quelques titres supplémentaires non encore saisis dans le SUDOC. Sites consultés : (<https://alex.vetagro-sup.fr/ListRecord.htm?idlist=35&range=0008> ; <https://doc-veto.oniris-nantes.fr/ListRecord.htm?list=folder&folder=172> ; <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/> ; <https://bibliotheque.vet-alfort.fr/> ; <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-ENVV/>).

D'autre part, sur les sites des ENV, certaines ThEV, non encore numérisées, restent difficiles à repérer. Cette différence dans la qualité du signalement peut influencer sur les résultats obtenus. Nos chiffres doivent donc être pondérés. Les résultats sont présentés dans le Tableau 2.

**Tableau 2** : Thèses vétérinaires accessibles sur les sites numériques et dans lesquelles figurent dans le titre ou les mots-clés [Bien-être animal] en 2003, 2013 et 2023.

Source : <https://alex.vetagro-sup.fr/ListRecord.htm?idlist=35&range=0008>

Source : <https://doc-veto.oniris-nantes.fr/ListRecord.htm?list=folder&folder=172>

Source : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/>

Source : <https://bibliotheque.vet-alfort.fr/>

Source : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-ENVV/>

ÉCOLES	2003	2013	2023	Total
ENVA	4/157	1/91	12/141	17/389 (4,37)
ENVL	1/164	4/113	9/157	14/434 (3,22)
ENVV	5/157	1/102	8/141	14/400 (3,50)
ENVN	1/189	3/115	13/142	17/446 (3,81)
<b>Total</b>	11/667 (1,65)	9/421 (2,14)	42/581 (7,23)	

Les pourcentages sont exprimés par les chiffres entre parenthèses.

Le pourcentage de thèses accessibles sur les sites numériques est similaire pour chaque école. Il est compris entre 3,22 % et 4,37 % (colonne de droite).

En 2023, le pourcentage des thèses accessibles sur les sites numériques (7,23) est 3 à 4 fois supérieur à celui des années précédentes, respectivement 1,65 % et 2,14 %.

Si l'on sélectionne les ThEV présentant dans leur titre ou dans leur liste de mots-clés l'expression « bien-être animal », on constate que le pourcentage est similaire pour chaque ENV : entre 3,22 % (ENVL) et 4,37 % (ENVA).

Toutefois, le nombre de résultats augmente nettement en 2023. Il est de 7,23 %, c'est-à-dire trois à quatre fois supérieur à celui des années antérieures (1,65 % en 2003 ; 2,14 % en 2013).

Nous avons pris soin de consulter chacune de ces ThEV en ligne. Dans les titres, mots-clés, résumés, mais aussi dans le corps du texte, nous avons cherché si les auteurs utilisaient d'autres termes en relation avec l'expression *bien-être animal* (contraires, synonymes, équivalents, termes associés...) ou se référant à des champs disciplinaires autres que vétérinaires. Ils permettent de repérer les thématiques abordées. En voici la liste, par ordre alphabétique :

Acte de cruauté, Charge émotionnelle, Comportement, Conscience animale, Douleur, Émotions, Enrichissement environnemental, Éthogramme, Éthologie, Gestion de la douleur, Maltraitance, Mauvais traitement, Perception, Peur, Proxémie, Protection animale, Relations Hommes Animaux (RHA), Stress, Troubles du comportement.

### Analyse comparative de la presse professionnelle, représentée par *La Dépêche Vétérinaire (DV)*, et de la presse généraliste nationale en langue française

Dans la presse professionnelle, on observe un intérêt croissant pour le bien-être des animaux, mais en 2023 la tendance s'accroît nettement. Le nombre d'articles est multiplié par 2,9 (59 en 2023, alors qu'il était de 20 en 2013). Le nombre des éditoriaux a également doublé en 2023 par rapport aux années précédentes (Tableau 3). Nous pouvons les classer en huit thématiques (Tableau 4) : les aspects légaux et réglementaires à l'échelon national ou international (lois sur le BEA, sur les chiens dangereux, sur les transports des animaux, sur les animaux utilisés à des fins scientifiques...), la maltraitance animale (abandon des animaux, brachycéphalie, mutilations...), la mort de l'animal (abattoirs, euthanasie...), les troubles du comportement et la dangerosité (agres-



sivité, morsures...), la douleur et sa prévention (analgésie, CAP-Douleur<sup>1</sup> ...), les relations hommes-animaux (RHA) incluant la médiation animale (accueil des animaux dans les centres de soins, « pet-parents »...) et, enfin, le BEA, considéré dans une perspective « One Health ». Près de 60 % des articles publiés dans La DV concernent les maltraitements animaux et les RHA. Notons qu'en 2023, un peu plus de 25 % des articles (7 sur 26) regroupés dans la catégorie RHA concernent exclusivement le chat !

**Tableau 3** : Occurrence de l'expression [Bien-être animal/Bien-être animaux] entre 2003 et 2023 dans les éditoriaux de la presse professionnelle (La Dépêche Vétérinaire) et les titres de la presse nationale généraliste en langue française (source Europresse - <https://nouveau.europresse.com/Search/Reading>). Source des archives de La Dépêche Vétérinaire : <https://www.depecheveterinaire.com/liste-archives-la-depeche-veterinaire-30.html>

Occurrence de [BEA] dans la Presse		2003	2008*	2013	2023
La Dépêche Vétérinaire	Nb de numéros	Non accessible	38	40	41
	Éditoriaux	-	12	17	27
	Articles	-	15	20	59
Presse nationale (Europresse)	Nb d'articles avec [BEA]** dans le Titre	20	Non effectué	57	439
	Nombre de journaux concernés	5	Non effectué	22	59

\*Seuls les numéros de l'année 2008 étaient consultables dans les archives de La Dépêche Vétérinaire (DV)

\*\*BEA : Bien-être animal

**Tableau 4** : Catégories des sujets traités entre 2003 et 2023 dans les articles de la presse professionnelle (Dépêche Vétérinaire)

Année	Articles juridiques	Maltraitance des animaux	La mort des animaux	Les troubles du comportement	La douleur	RHA*	Divers	Total
2008	5	3	2	3	1	1	0	15
2013	3	1	1	2	3	10	0	20
2023	4	15	3	5	3	26**	3	59
Total	12	19	6	10	7	37	3	94

\* RHA (relations hommes-animaux)

\*\* 7 articles sont consacrés exclusivement aux chats

Dans la presse généraliste, ce même phénomène de multiplication se retrouve de façon plus spectaculaire encore puisque le nombre d'articles publiés entre 2013 et 2023 passe de 57 à 439, soit presque huit fois plus ! Le nombre de journaux concernés croît également : 22 en 2013 et 59 en 2023 (Tableau 3). La catégorisation décrite par Bohin s'applique bien à notre corpus de presse (Bohin 2020). On peut répartir les articles en trois grandes classes, ceux qui mettent en avant des personnalités vétérinaires impliquées dans le domaine du BEA, des articles déclaratifs sur le BEA, qui délivrent des messages neutres, et quelques articles présentant l'action exemplaire de praticiens (cabinet ou clinique) en faveur du BEA, au niveau local. Notons également qu'en 2023, plus de 30 % des articles (138 sur 439) concernent le bien-être des équidés (courses, concours de sauts d'obstacles, médiation animale...).

Parmi les 439 articles répertoriés en 2023, 74 (17 %) proviennent de Ouest-France, suivi de façon plus modeste (4 à 6 %) par Sud-Ouest, Le Progrès de Lyon, L'Est Républicain, Le Parisien, La Dépêche du Midi et La Voix du Nord. Dans Le Figaro on trouve 15 articles (3 %). Le Monde, La Croix, Les Échos et Libération réunis ne représentent que 1 % des articles.

## DISCUSSION

Il n'est pas question dans cet article de revenir sur l'historique du bien-être, de la bienveillance des animaux et de l'évolution juridique et réglementaire : il existe de nombreuses publications sur le sujet (Mormède *et al.* 2018 ; Deputte & Le Neindre 2021 ; Fabre 2021). Notre propos n'est pas non plus de faire une analyse qualitative des données recueillies ni d'analyser la place du vétérinaire dans le débat public sur le BEA (Bohin 2020) mais de fournir quelques données quantitatives à partir de corpus définis. Tous les auteurs s'accordent pour dire que la définition universelle du BEA est complexe (Renault 2020). Elle offre une très grande latitude d'interprétation chez les individus parce que de nombreuses composantes s'avèrent purement subjectives. Nous devons donc pondérer l'aspect quantitatif des données publiées.

1- CAP-Douleur est un réseau de vétérinaires qui a pour objectif de regrouper les compétences de spécialistes de la douleur pour former les vétérinaires pour une gestion optimale du confort de vos compagnons au quotidien



Concernant les thèses, l'analyse des données du SUDOC (voir résultats - Tableau 1) montre que le BEA est relativement peu traité dans des ThU (21/129). Par contre, les ThEV sont largement majoritaires (103/129). Si on les compare à l'ensemble des ThEV des quatre ENV (voir résultats - tableau 2) elles représentent (62/1669), soit moins de 4 % de l'ensemble. Cette proportion est à peu près la même dans chaque ENV. Nos observations confirment les données publiées par Emma Gonard en 2023 dans sa ThEV : analysant 1 099 ThEV soutenues à l'ENVN entre 2010 et 2019, elle trouve que 76 % sont des études expérimentales et que 10 % portent sur des sujets sociologiques, économiques ou juridiques en lien avec la profession vétérinaire (Gonard 2023). On note toutefois une augmentation régulière, avec une dynamique plus forte à partir de 2018-2019. D'après les données du SUDOC, plus de 55 % des ThEV sur le BEA ont été soutenues après 2019. Ce phénomène est peut-être en lien avec l'ouverture d'une chaire de bien-être animal et la création d'un centre national de référence sur le bien-être animal (L'Hostis 2023) à cette même période. Il faut aussi mentionner le livre blanc *VetFuturs France*, publié conjointement par le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) et le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV), aboutissement d'un grand chantier entamé en 2017 et qui est reconduit.

Comment expliquer ce faible nombre de travaux universitaires (et vétérinaires) sur un sujet qui pourtant intéresse nos contemporains ? Peut-être les directeurs de thèse craignent-ils que le « bien-être animal » en tant que *sujet* soit difficile à cerner par des jeunes doctorants. En effet, si l'expression « bien-être » est passée dans le langage courant, elle prête à de multiples interprétations, avec cette association du mot *bien* (mot familier, mais aussi relevant du registre de la morale, de la philosophie...) et du verbe *être* (aucun terme n'est plus usité dans la langue française et n'accomplit autant de fonctions différentes). Sans parler de l'adjectif « animal » accolé à l'expression « bien-être », qui ajoute une touche de complexité. Il est à noter que dans RAMEAU, langage national d'indexation utilisé par la Bibliothèque nationale de France (BnF) et les bibliothèques universitaires, ni « bien-être animal » ni « bien-être des animaux » ne sont des « termes retenus ». Il existe un renvoi vers des termes plus précis : « Animaux-Protection » ou « Animaux-Droit ». Quant au mot « bientraitance », il ne figure pas dans le dictionnaire de référence TLF (Trésors de la langue française). Il est retenu dans le langage RAMEAU mais sans application aux animaux.

Cette gêne quant à la définition du « bien-être animal » se manifeste dans les mots-clés choisis par les auteurs pour faciliter le signalement de leur thèse dans les bases de données. Les doctorants, en particulier vétérinaires, multiplient les mots-clés pour « tourner » autour du sujet. Les vétérinaires pourraient aussi utiliser le terme d'« éthopathologie » forgé récemment par des primatologues pour décrire des maladies du comportement chez les animaux. D'autre part, l'utilisation massive du terme « bien-être animal » ne s'observe que chez les auteurs de langue française. Les anglo-saxons ne choisissent pas le terme équivalent (*well-being*). Ils préfèrent l'expression « *animal welfare* » (soit « bientraitance animale »). L'application linguistique Google Ngram Viewer permet de visualiser graphiquement ce phénomène d'inversion (cf. figure 2). En effet, si on superpose les résultats des figures 2a et 2b, on note que l'expression « bien-être animal » en français et l'expression « *animal welfare* » (bientraitance) correspondent à des courbes fortement ascendantes d'un profil quasi identique. En revanche les termes « bientraitance animale » et « *animal well-being* » restent en bas de la courbe. Cette différence dans le choix des mots-clés est révélatrice. Cependant la différence entre les deux termes anglais peut être plus ténue qu'il ne paraît. Le comité gouvernemental britannique, qui a rédigé *The Five Freedoms*, donne cette définition : « *Welfare is a wide term that embraces both the physical and mental well-being of the animal* »<sup>2</sup>.

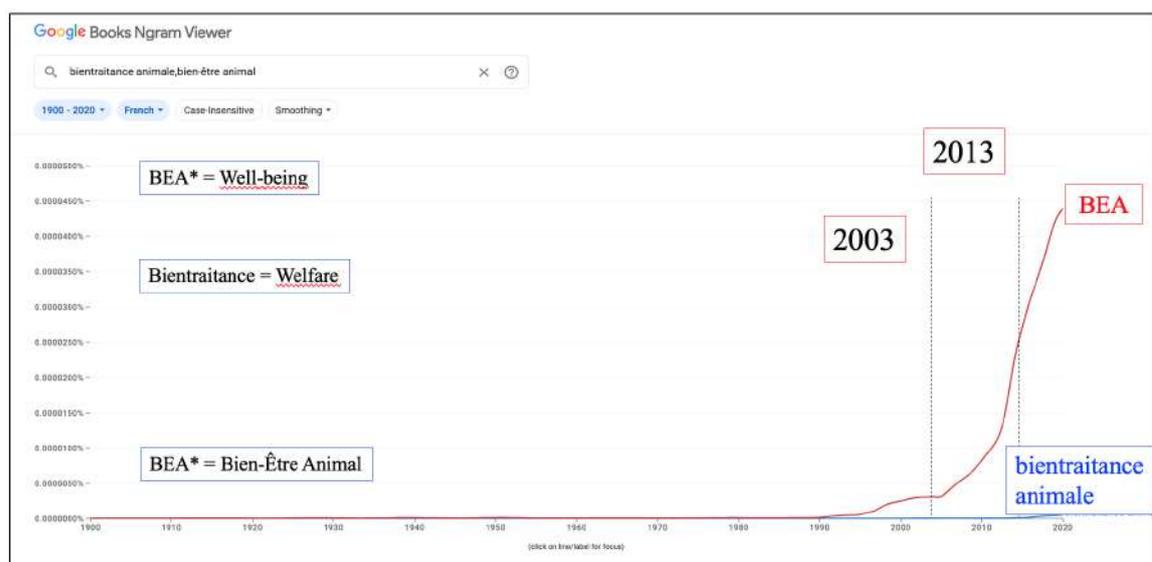


Figure 2a

2- (Command Paper 2836, 1965).



Bull. Acad. Vét. France — 2024

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

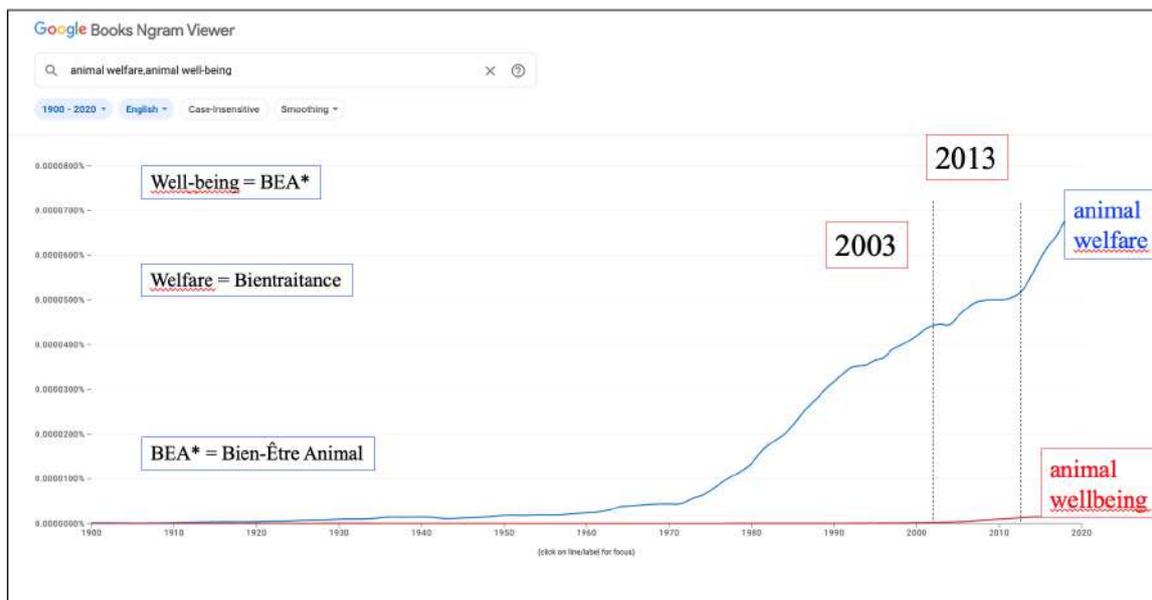


Figure 2b

**Figure 2 :** Résultats obtenus avec l'application linguistique de Google Ngram Viewer en utilisant les expressions « bien-être animal », « bienveillance animale » et leur équivalent en langue anglaise « animal well-being » et « animal welfare ».

En effet, ce comité prend en considération les « états mentaux des animaux ». Cette position n'est pas partagée par d'autres professionnels, en particulier par l'Académie d'agriculture de France. Cette difficulté à définir le BEA, voire à circonscrire un champ disciplinaire lui correspondant, peut expliquer que les étudiants vétérinaires choisissent comme directeurs de thèse des enseignants aux profils très divers. Il est étonnant de trouver des ThEV dirigées par des enseignants de disciplines fondamentales comme la biochimie ou l'histologie, qui semblent *a priori* assez éloignées du sujet. On peut aussi invoquer une raison pratique : à la fin de leurs études, pressés de finaliser leur thèse pour pouvoir exercer, les étudiants choisissent leur directeur de thèse davantage en fonction de leur disponibilité que de la spécialité enseignée.

L'analyse de ce corpus de ThEV nous conduit à une autre remarque : dans plus de 75 % des cas, elles sont rédigées par des étudiantes. Celles-ci s'inscrivent sans doute dans un courant sociétal et générationnel plus général, identifié par plusieurs auteurs (Renault 2020 ; Mariti *et al.* 2018) : les jeunes filles expriment un plus fort sentiment d'empathie et d'intérêt pour le BEA que les garçons, ce qui peut les conduire à devenir végétariennes voire véganes (Ostovic *et al.* 2017).

L'analyse de la presse professionnelle montre que le sujet du BEA suscite un intérêt croissant dans la profession (le doublement du nombre d'éditoriaux en 2023 en est très révélateur). Il apparaît aussi qu'un large éventail de problématiques sont abordées, les aspects juridiques, la maltraitance, la mort et la fin de vie des animaux, les troubles du comportement et la gestion de la douleur, disciplines qui entrent sans équivoque dans le champ des compétences vétérinaires et pour lesquelles l'avis des vétérinaires est légitime. Nous avons été surpris par l'importance donnée à l'espèce féline dans la rubrique RHA, mais cela correspond à la réalité de terrain : le chat occupe la première place parmi les animaux de compagnie médicalisés, selon les dernières données publiées par la Fédération des Fabricants d'Aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO) en 2022.

Concernant la presse généraliste, si le nombre d'articles explose littéralement, passant de 57 en 2013 à 439 en 2023, c'est bien la preuve que ces questions du comportement et du « bien-être animal » ont commencé à intéresser un large public et que les journalistes se sont emparés du sujet. Les articles, en général, restent dans le domaine de la *doxa*, commentant des opinions, des idées ou des préjugés consensuels, largement répandus dans les autres médias et réseaux sociaux. Dans la presse, le « bien-être animal » est devenu ce que les anglo-saxons nomment un « *topic* », c'est à dire « un sujet dont on parle ». Ceci nous ramène à Claude Bernard, qui écrivait en 1858 : « Tout le monde croit être apte à interroger la nature par l'expérimentation : c'est là le plus souvent une grave erreur. Lorsqu'une personne compétente traite un sujet spécial de chimie ou de physique, ceux qui ne sont ni chimistes ni physiciens se taisent et évitent de se mêler à une discussion pour laquelle ils se sentent incompétents. Eh bien, la même chose n'a pas lieu quand il s'agit de médecine, tout le monde croit pouvoir en parler et en parle. » (Bernard 1858). Cette réflexion issue de son cours de médecine du Collège de France s'applique parfaitement à l'éthologie, qui est la biologie du comportement.



Les articles consultés lors de notre sondage sur les années 2003, 2013 et 2023, ne font référence à aucune donnée scientifique ou expérimentale et ne font pas référence au rôle des vétérinaires, à une notable exception : un article paru dans *Ouest-France* le 4 mars 2023 qui titre explicitement : « Le vétérinaire veille au bien-être des animaux ».

Comment expliquer que s'agissant d'animaux, les journalistes ne consultent jamais (ou très peu) les professionnels en charge de la santé et du bien-être des animaux ? Tout d'abord, rappelons que vétérinaires et journalistes n'utilisent pas les mêmes créneaux de communication et ont un rapport différent au temps médiatique. On attend des vétérinaires et des autres scientifiques (éthologues, psychologues comparatistes) (Deputte & Le Neindre 2021) qu'ils établissent un état des connaissances scientifiques sur le comportement des animaux, fondé sur des données d'observation fine, une analyse. Leurs travaux, validés par les pairs, resteront dans un cercle académique peu médiatisé. Quant à la presse professionnelle, si elle reflète bien les divers aspects de la problématique du BEA et permet aux vétérinaires de se tenir informés, elle n'a pour vocation que de s'adresser à des praticiens. Journalistes généralistes et vétérinaires ont le même sujet d'intérêt mais un public radicalement différent.

Les articles de la presse généraliste analysés traitent rarement des animaux de compagnie, mais plus souvent des animaux d'élevage (leur transport, leurs conditions d'abattage, les dénonciations de maltraitance, les engagements d'entreprise ou de collectivités...).

Curieusement, 30 % des articles concernent le bien-être des équidés, alors que la population équine est en régression, ce qui n'est pas le cas des autres animaux domestiques. En effet, si le statut du cheval a évolué au cours de l'histoire (Digard 2004 ; Jarrige 2023), les chevaux ont joué, jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, un rôle considérable dans les sociétés occidentales (traction animale, transports, guerre) mais, après 1960, en raison de nouveaux facteurs économiques, sociaux et culturels, la démographie équine a chuté brutalement. Les chevaux de trait passent de 2,5 millions avant la deuxième guerre mondiale à 30 000 à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Le nombre des chevaux de selle est divisé par deux entre 1930 et 1970, pour se stabiliser autour de 400 000 (Denis & Vaissaire 2021). On observe un glissement de l'univers équestre militaire vers le civil avec la dissolution du dernier régiment de spahis à cheval de l'armée française en 1962 (Digard 2024). Les cavaliers militaires qui s'étaient illustrés dans les disciplines de dressage, de concours de saut d'obstacles (CSO), de concours complet d'équitation (CCE), sont supplantés peu à peu par des civils. En une génération, on passe de l'équitation utilitaire à l'équitation de loisirs. Parallèlement à la décroissance du nombre de chevaux, le nombre de cavaliers licenciés de la Fédération Française d'Équitation (FFE) augmente de 30 000 au lendemain de la guerre à 700 000 en 2022. Le nombre de cavaliers pratiquants serait d'environ 2,7 millions selon le Pôle de Ressources national « Sports & Nature » (<https://www.sportsdenature.gouv.fr/equitation/observation/pratiquants>).

Les « nouveaux cavaliers » sont des femmes (63,5 % en 1987) selon Vèrène Chevalier (Chevalier 1990), des jeunes, des citadins, appartenant aux classes moyennes (Chevalier & Dussart 2022). Les nouvelles pratiques sont fondées sur une double attirance : d'un côté un attrait de la nature et de la liberté, de l'autre un plaisir attendu au contact du cheval, perçu comme un animal familier, voire « de compagnie ». La pratique équestre actuelle est désormais moins orientée vers l'effort et la compétition que vers la recherche de plaisir, du fait de l'accession du cheval à un nouveau statut culturel (Digard 2004). Désormais, on ne respecte plus le cheval, on l'aime (Digard 1999). Tout traitement pouvant être considéré comme brutal (marquage au fer, utilisation abusive de la cravache) est stigmatisé voire prohibé. Des associations animalistes très médiatisées demandent que les épreuves équestres abusives soient retirées du programme des Jeux Olympiques. L'engouement des femmes dans la pratique équestre pourrait d'ailleurs être à l'origine de vocations pour exercer les métiers vétérinaires. Le bien-être du cheval devient un sujet incontournable dans les articles de la presse généraliste, mais beaucoup moins dans la presse vétérinaire et les ThEV, où le chat prédomine.

De cette étude quantitative et comparative portant sur quatre corpus de textes et une période de 20 ans, on retiendra quelques constats :

- Le sujet du « bien-être animal » suscite un intérêt croissant chez les vétérinaires doctorants, comme dans la presse professionnelle. Mais le phénomène est plus spectaculaire dans la presse généraliste.
- Le sujet intéresse beaucoup plus les étudiantes vétérinaires que leurs collègues masculins.
- Il n'existe pas de concordance entre les termes en français et en anglais relatifs au BEA.
- L'emploi de l'expression « bien-être animal » pose problème :
  - o Une distorsion dans la façon de traiter le sujet, selon que les auteur(e)s sont des scientifiques, ou des vétérinaires, ou des journalistes employés dans les médias généralistes. Les différents auteurs « ne parlent pas de la même chose ».
  - o Une certaine gêne des scientifiques face à ce concept « fourre-tout ».
  - o Un sujet traité de façon convenue et factuelle dans la presse généraliste.
- Dans les ENV, les chaires sur le BEA sont de création trop récente pour qu'on puisse évaluer leur impact. On remarque toutefois que les étudiants ne s'adressent que rarement aux enseignants de ces chaires pour encadrer leur ThEV.
- Les journalistes de la presse généraliste font peu de cas de l'expertise vétérinaire.
- Les vétérinaires sont peu visibles dans l'espace médiatique.
- Quand on parle du « bien-être animal », il s'agit surtout de celui des animaux d'élevage. L'espèce équine est surreprésentée. Comme les cavalières sont majoritaires, on constate une corrélation possible entre l'intérêt pour le BEA manifesté par les étudiantes vétérinaires et l'importance numérique des cavalières s'intéressant au bien-être des équidés.



## CONCLUSION

Ce sujet du « bien-être animal », tel qu'il est traité dans les médias généralistes, reste un concept ambigu, attrape-tout (de quels animaux parle-t-on ?), impossible à définir de façon universelle, utilisé parfois sans discernement, avec des relents d'anthropomorphisme. Mais tant que nous n'aurons pas trouvé de terme plus adéquat, il faudra s'en contenter, car ce sujet s'impose dans nos sociétés, avec un volet juridique et un impact économique qu'on ne peut négliger. Chez les scientifiques, le choix des termes est plus raisonné mais révèle des positions philosophiques, voire idéologiques, selon qu'ils considèrent l'animal comme doué d'un « esprit » ou pas. Anglais et Français divergent sur ce sujet.

Les vétérinaires ont un rôle à jouer pour améliorer la qualité des débats en faisant référence à leurs domaines d'expertise, la physiologie, la connaissance des espèces et des races, et en rappelant les initiatives et mesures en faveur du bien-être des animaux prises par la profession. C'est aux vétérinaires de trouver des créneaux de communication accessibles à un plus large public. « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus. Les vétérinaires pourraient donner l'exemple d'une utilisation rigoureuse, raisonnée et nuancée du lexique. Par exemple, expliquer pourquoi il est préférable de remplacer « bien-être animal » par « bien-être des animaux » ; quel usage faire en alternative de termes comme « bientraitance », « maltraitance », « perception animale ». Cette analyse bibliométrique met en évidence la confusion liée à une maîtrise imparfaite de la distinction fondamentale à faire entre le concept de bien-être, centré sur l'individu et celui de bientraitance, centré sur les humains. C'est la protection des animaux et leur respect de la part de l'humain qui a conduit au concept de BEA et ce sont des mesures de bientraitance mises en place par des humains qui permettent de maintenir ce BEA. Cette distinction est bien prise en compte par l'Anses, comme nous l'avons vu. Les ENV se livrent aussi à un travail de clarification et de définition à l'attention des étudiants, parfois sous forme de petits tutoriels vidéo très accessibles, preuve qu'une communication vers un public plus large est envisageable.

## REMERCIEMENTS

*L'auteur remercie les Professeurs Bertrand Deputte, Jean-Paul Rousseau, les docteurs vétérinaires Michel Baussier, Jean Derégnaucourt et Claude Milhaud, membres de la commission Relations Homme-Animaux (RHA) de l'Académie vétérinaire de France pour leurs remarques éclairées.*

*L'auteur remercie Agnès Rosolen, Conservateur de Bibliothèque honoraire de l'Université Paris Saclay pour son aide à la rédaction de cet article.*

## RÉFÉRENCES

- Angot J-L, Rosolen SG. Bien-être et bientraitance des animaux. Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine. 2023 ; 208 (3) : 283-289.
- Baratay E. La promotion de l'animal sensible. Une révolution dans la Révolution. La Revue Historique. 2012 ; 661 :131-153.
- Bernard C. Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux. Cours de médecine du Collège de France. JB Baillière et fils, Paris. Tome 1 ; 6-7. 1858.
- Bohin E. *La place du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal*, thèse pour le Doctorat-Vétérinaire. ENVL (VetA-groSup) 2020. 136 p.
- Bourgelat C. Reglemens pour les Écoles royales vétérinaires en France. 1777. p199.  
(<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6543565h/f227.item.r=Bourgelat%20reglemens%20des%20ecoles%20v%C3%A9t%C3%A9rinaires>)
- Chansigaud V. Histoire de la domestication animale. Paris, Delachaud & Niestlé, 2020, 400 p.
- Chevalier V. Les pratiquants de l'équitation : une population et ses mouvements. Population 1990 ; 45(3) : 661-666.  
<https://doi.org/10.2307/1533543>.
- Chevalier V, Dussart B. De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants d'équitation. L'année Sociologique. 2002 ; 52 (2) : 459-476. <https://doi.org/10.3917/anso.022.0459>.
- Deputte BL, Le Neindre P. Cognition, douleur, conscience et bien-être des animaux. Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France. 2021 ; 174 : 12-18.
- Digard JP. Les Français et leurs animaux. Paris, Fayard, 1999, 231 p.
- Digard JP. Une histoire du cheval. Arts, techniques, société. Arles, Actes Sud, 2004, 232 p.
- Digard JP. Le cheval, entre labeur et représentation. Bulletin de la Société d'Ethnozootecnie. 2024 ; 114 : 55-62.
- Fabre A. De la protection animale au bien-être animal : analyse historique et juridique de l'émergence du terme bien-être animal. Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France. 2021 ; 174 : 19-32.
- Gonard C. *Analyse bibliométrique et sociologique des thèses d'exercice vétérinaire de l'École nationale vétérinaire de Toulouse de 2010 à 2019*, thèse pour le Doctorat-Vétérinaire. ENVT 2023. 128 p.
- Jarrige F. La ronde des bêtes. Le moteur animal et la fabrique de la modernité. Paris, La Découverte, 2023, 456 p.
- Jeanjot-Emery P. Les origines de la médecine des animaux domestiques et la création de l'enseignement vétérinaire. Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires. 2003 ; 2(1) : 64-76.
- L'Hostis T. *Le centre national de référence pour le bien-être animal : genèse, missions et perspectives à l'échelle nationale et européenne*, thèse pour le Doctorat Vétérinaire. ENVVA 2023. 79 p.
- Mariti C, Pirrone F, Albertini M, Gazzano A, Diverio S. 2018. Familiarity and Interest in Working with Livestock Decreases the Odds of Having Positive Attitudes towards Non-Human Animals and Their Welfare among Veterinary Students in Italy. Animals 2018 ; 8 : 150. Animals - <https://doi.org/10.3390/ani8090150>



Bull. Acad. Vét. France — 2024

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>



- Milhaud CL. 2007 Rapport sur l'utilisation du néologisme « bientraitance » à propos de la protection des animaux. Académie Vétérinaire de France. 29pp. ([https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user\\_upload/Publication/PrisesPosition/AVF\\_2007\\_Bientraitance\\_Rapport.pdf](https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/Publication/PrisesPosition/AVF_2007_Bientraitance_Rapport.pdf))
- Mormède P, Boisseau-Sowinski L, Chiron J, Diederich C, Ed-dison J, Guichet J-L, Le Neindre P, Meunier-Salaün M-C. Bien-être animal : contexte, définition, évaluation. INRA Productions Animales. 2018 ; 31(2) : 145-162.
- Ostovic M, Mokus T, Pavicic Z, Matkovic K, Mesic Z. 2017. *Influence of socio-demographic and experiential factors on the attitudes of Croatian veterinary students towards farm animal welfare.* Veterinárni Medicína 2017 ; 62 : 417–428.
- Renault V. *Étude de la perception et du positionnement des vétérinaires vis-à-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes*, thèse pour le Doctorat Vétérinaire. ENVL (VetAgroSup) 2020. 179 p.
- Rosolen SG. François-Hilaire Gilbert, un vétérinaire défenseur de la cause animale sous le Directoire (1795-1799) Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France. 2023 <https://hal.science/hal-04212738>
- Serna P. *Comme des bêtes*. Paris, Fayard, 2017, 445 p.
- Serna P. *L'animal en république, 1789-1802 - Genèse du droit des bêtes*. Toulouse, Anarcharsis, 2016, 254 p.

